

Procédure de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de SILLANS

La commune a lancé la procédure de reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de SILLANS.

Le premier constat d'état d'abandon a eu lieu le **22 FEVRIER 2019 à 14H00** en présence de André GAY, maire de la commune et de SILLANS, Alain GROLIER adjoint délégué au cimetière et Valérie VACHON ? gestionnaire. Le constat a été dressé ce même jour et est affiché en mairie et à l'entrée du cimetière du 27 février au 26 juin 2019. Il sera adressé aux services de la Préfecture pour validation début Juillet 2019.

Une plaque invitant les concessionnaires ou ayant-droit désireux de faire stopper la procédure à se faire connaître en Mairie a été apposée sur la concession

**CETTE CONCESSION RÉPUTÉE
EN ÉTAT D'ABANDON FAIT L'OBJET
D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE**

**PRIÈRE DE S'ADRESSER
À LA MAIRIE**

A partir de juillet, la Commune va également procéder à la mise à jour et au renouvellement des concessions trentenaire dont certaines sont expirées et n'ont pas été renouvelées

Un courrier sera adressé à chaque concessionnaire concerné. Une plaque informant le titulaire de l'expiration de la concession et l'invitant à se présenter en Mairie sera également apposée.

**LE TITULAIRE DE CETTE CONCESSION
EST PRIÉ DE SE PRÉSENTER
D'URGENCE EN MAIRIE**

CONCESSION EXPIRÉE